



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-septième session

Vienne, 13-21 mars 2014

Projet de rapport

Rapporteur: Gonzalo Cervera Martínez (Mexique)

Additif

Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel procédera la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016

1. À ses 10^e et 11^e séances, les 19 et 20 mars, la Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel procédera la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016".
2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:
 - a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/2-E/CN.15/2014/2);
 - b) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'usage illicite de drogues (E/CN.7/2014/3);
 - c) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (E/CN.7/2014/4);



d) Rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises en application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2014/7);

e) Note du Secrétariat sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/CN.7/2014/11);

f) Rapport du Directeur exécutif sur les moyens de faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémotogène chez les consommateurs de drogues (E/CN.7/2014/12);

g) Rapport du Directeur exécutif sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris (E/CN.7/2014/14);

h) Drug policy provisions from the international drug control Conventions (E/CN.7/2014/CRP.5, en anglais seulement);

i) Outreach to new Stakeholders in the Field of Alternative Development (E/CN.7/2014/CRP.7, en anglais seulement);

j) Reports by intergovernmental organizations on drug control activities (E/CN.7/2014/CRP.9, en anglais seulement);

k) Draft Guidelines on Drug Prevention and Treatment for Girls and Women (E/CN.7/2014/CRP.12, en anglais seulement).

3. Des déclarations liminaires sur le point 9 de l'ordre du jour ont été faites par le chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances et le chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé. Le chef du Groupe des moyens de subsistance durables et le chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite ont également fait des déclarations liminaires.

4. Une déclaration a été faite par l'observateur de la Grèce (au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de l'Andorre, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Islande, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Turquie et de l'Ukraine). Des déclarations ont été faites par les représentants de la Thaïlande, de la Chine, du Kazakhstan, de la République de Corée, de l'Indonésie, du Japon, de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Canada et de l'Afghanistan.

5. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Portugal, de la Norvège, de la Suisse, du Venezuela (République bolivarienne du) et du Ghana, ainsi que par les observateurs de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de l'Ordre Souverain de Malte. Les observateurs de l'International Harm Reduction Association, du Comité de Vienne des ONG et des Community Anti-Drug Coalitions of America ont également fait des déclarations.

A. Délibérations

6. Les orateurs ont réaffirmé leur ferme engagement envers les buts et objectifs de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et envers l'examen de haut niveau auquel on procédera en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016. Certains orateurs ont noté que la session extraordinaire serait l'occasion d'examiner les meilleures pratiques de réduction de la demande et de l'offre et de coopération internationale.

7. Référence a été faite à la résolution 68/197 de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci a invité la Commission, en tant qu'organe responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, à lancer les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en transmettant, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les propositions qu'elle aura faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs. Plusieurs orateurs ont noté qu'en vue de ce mandat, il faudrait que la Commission serve d'organe préparatoire de la session extraordinaire.

1. Réduction de la demande et mesures connexes

8. Les orateurs ont décrit les mesures prises au niveau national pour améliorer la couverture et la qualité de la prévention et du traitement de la toxicomanie, ainsi que les interventions de réduction des méfaits menées pour prévenir l'infection à VIH, l'hépatite C et d'autres problèmes sanitaires et sociaux rencontrés par les usagers de drogues, y compris dans les milieux carcéraux. On a souligné la façon dont ces politiques et interventions, lorsqu'elles sont fondées sur des éléments scientifiques et les droits fondamentaux, sont des composantes efficaces, rationnelles et essentielles d'un système de contrôle des drogues qui fonctionne bien. Plusieurs orateurs ont signalé l'élaboration de stratégies fondées sur les principes de la santé publique, qui proposaient un traitement de la toxicomanie comme alternative à des sanctions pénales. Certains orateurs ont appelé les États Membres à redoubler d'efforts en matière de collecte de données, notamment en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

9. On a mentionné le problème que pose la polyconsommation de drogues, y compris la combinaison de substances licites et illicites et l'émergence de nouvelles substances psychoactives et d'autres substances non placées sous contrôle international. Certains orateurs ont souligné l'importance de promouvoir l'utilisation et l'échange de pratiques optimales, et d'élaborer et de mettre en œuvre des normes de qualité pour la prévention, la détection et l'intervention précoces, la réduction des risques et des méfaits, le traitement, la réadaptation, la réinsertion sociale et la récupération.

10. Il a été noté que l'austérité économique vécue par certains pays pouvait avoir des répercussions sur les niveaux d'usage de drogues dans la société, ce qui, en même temps, pouvait influencer sur la prestation de services. Il a en outre été jugé nécessaire de redoubler d'efforts pour accroître l'information, la formation et l'assistance technique fondées sur des données probantes en ce qui concerne les interventions de réduction de la demande.

2. Réduction de l'offre et mesures connexes

11. L'importance d'adopter une approche multidisciplinaire, équilibrée et intégrée, qui englobe la réduction de la demande et de l'offre et la coopération internationale, a été soulignée, de même que le principe de la responsabilité commune et partagée de la lutte contre le problème mondial de la drogue.

12. Les orateurs ont appelé à recueillir des données supplémentaires sur les stimulants de type amphétamine, en particulier la méthamphétamine. La nécessité de continuer à contrôler les précurseurs chimiques a été réitérée, et il a été fait référence aux réformes législatives engagées par les États pour faire face à la diversité des produits chimiques utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine et de nouvelles substances psychoactives.

13. On a noté la nécessité d'instaurer une coopération transfrontière plus étroite, y compris par des initiatives régionales, pour enquêter sur le trafic. Les États ont été encouragés à appliquer, pour combattre le trafic de drogues, les dispositions de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention contre la corruption.

14. Il a été noté que le trafic par mer continuait de présenter une grave menace. Les orateurs ont évoqué le problème des frontières maritimes poreuses, tandis que d'autres ont présenté les mesures en cours et nouvelles prises pour renforcer la coopération maritime.

15. Des inquiétudes ont été exprimées par certains intervenants en ce qui concerne l'application de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue.

16. Certains orateurs se sont félicités de l'intérêt croissant porté au développement alternatif et de l'augmentation du nombre de pays qui mettent en œuvre des programmes de développement alternatif pour réduire durablement les cultures illicites.

17. Plusieurs orateurs ont noté qu'il faudrait que le développement alternatif se fonde sur le principe de la responsabilité commune et partagée, avec l'appui d'une coopération internationale, y compris par le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés.

18. Certains orateurs ont souligné l'importance d'appliquer des mécanismes de surveillance afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre de projets de développement alternatif.

19. Les intervenants ont pris acte et se sont félicités de la formulation des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, saluant les efforts faits par le Pérou, la Thaïlande et d'autres États Membres pour promouvoir des programmes correspondants.

20. Certains orateurs ont souligné la nécessité d'apporter un soutien financier continu aux programmes de développement alternatif, notant qu'ils faisaient partie d'une stratégie globale de lutte contre la drogue, et ils ont demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à fournir une assistance technique à travers des programmes de développement alternatif.

21. Il a été proposé que le développement alternatif soit l'une des questions clefs à examiner à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016.

3. Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale

22. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de mettre en place une coopération interinstitutions, régionale et internationale, en utilisant des accords formels et des réseaux informels d'échange d'informations pour combattre le blanchiment d'argent.

23. Les intervenants ont noté que les groupes criminels organisés utilisaient de plus en plus de nouvelles techniques, y compris le blanchiment de capitaux fondé sur des activités commerciales, soulignant qu'il fallait continuer de former des agents pour renforcer la capacité à combattre le blanchiment d'argent.

24. Plusieurs orateurs ont évoqué l'importance de mettre en place une coopération policière et judiciaire aux niveaux bilatéral, régional et international pour combattre le problème mondial de la drogue, notamment en concluant des protocoles d'accord sur l'entraide judiciaire et l'extradition, l'harmonisation des législations nationales, le partage d'informations et l'échange d'enseignements tirés de l'expérience.
